

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de reception de l'AR: 11/04/2025

066-246600415-DE_034_2025-DE

A G E D I

Communauté de Communes

Roussillon Conflent

Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)	Nombre de Conseillers : 35 En exercice : 35 Présents : 32 Votants : 34 Délib. n°17- 07/04/2025
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Saint Michel de Llotes, Salle Polyvalente, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mercredi 26 mars 2025

Présents : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEVOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CHAZALMARTIN Frédérique (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARS AU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LOPEZ Raphaël (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), MORAGAS Nathan (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), POUDADE Danielle (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : LECOINNET Jean-Philippe (T).

Absents ayant donné pouvoir : PETIT Vivien (T) à GARS AU Jacques (T), VIDAL Sylvie (T) à OLIVE Robert (T).

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de réception de l'AP: 11/04/2025

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

066-246600415-DE_034_2025-DE

AGEDI
Vu la délibération en date du 29 octobre 2024 par laquelle la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Roussillon Conflent a été modifiée, portant à un titulaire et un suppléant par commune le nombre de représentants siégeant au sein de cette instance.

CONSIDERANT que la CLECT s'est réunie le 10 mars 2025. À cette occasion, ses membres ont procédé à l'élection du président, puis ont examiné le projet de règlement intérieur.

Lors de cette réunion, des échanges ont eu lieu concernant la question du quorum.

CONSIDERANT qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la commission, une solution juridique proposée par l'avocat de l'EPCI et validée par la majorité des membres de la CLECT, consiste à fixer le quorum à un tiers des membres plutôt que de prévoir un report de trois jours en cas de quorum non atteint.

Le règlement intérieur a été ainsi amendé en ce sens et adopté par les membres de la CLECT.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

APPROUVE le Règlement Intérieur de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Michel de Llotes, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
Marc BIANCHINI**

